

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-58
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière : DECISIONS
BUDGETAIRES

**OBJET :
AFFECTATION DU
RESULTAT
D'EXPLOITATION
2021**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 07 AVRIL
2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : 07 AVR. 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU : 28 AVR. 2022

Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe
GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-
MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Javier DE LA CASA,
Delphine SANTINI, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry
ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE, Adrien
ROUZAUD,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

François DEMANGEOT Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Evelyne GUILHEM Donne procuration à Jean-François VERONIN-
MASSET,

Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Régine SURRE Donne procuration à Denis BOUILLEUX,
Sabine CHABERT Donne procuration à Audrey GAIANI,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte BATIGNE,
Chantal BARTHES Donne procuration à Hélène GIRAL,
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Giovanni ZAMAI,
Agnès SOULIER Donne procuration à Pierre BARBAUD,
Bruno PERLES Donne procuration à Préscillia GRANIER,
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

Absents excusés : Zohra KUFEL

Secrétaire : Madame Delphine SANTINI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif VILLE de l'exercice 2021 qui fait apparaître un excédent d'exploitation
s'élevant à 2 889 418.48 €,

Vu le résultat des années antérieures fixé à 2 074 173.17 €,

Soit un excédent global de 4 963 591.65 €

Sur la proposition de Monsieur le Maire d'affecter une partie de ces résultats en section d'investissement selon la répartition exposée ci-après,

Sur avis de la Commission des Finances en date du 13 avril 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE d'affecter les résultats d'exploitation Ville comme suit :

Résultat de l'exercice	2 889 418.48 €
Résultat antérieur reporté	2 074 173.17 €
Résultat à affecter	4 963 591.65 €
Solde d'exécution d'investissement	- 2 404 623.15 €
Besoin de financement	2 404 623.15 €
Affectation en réserve à l'article 1068	2 404 623.15 €
Report de fonctionnement au 002	2 558 968.50 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 14 avril 2022

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le
28 AVR. 2022
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
27 AVR. 2022
Par publication le :
28 AVR. 2022
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le



ID : 011-211100763-20220414-DB202258-BF